

NOTES

UN TEXTE DE PLOTIN

DANS LA « CITÉ DE DIEU », IX, 17

Au livre IX de la *Cité de Dieu*, saint Augustin réfute les théories religieuses de certains néoplatoniciens qui enseignaient le rôle nécessaire des démons comme intermédiaires entre les hommes et les dieux supérieurs, ceux-ci ne pouvant *entrer en contact* direct avec les âmes humaines plongées dans la matière par leur union au corps. « Je m'étonne fort, s'écrie-t-il, que des hommes si savants pour qui les choses incorporelles et intelligibles sont bien au-dessus des choses corporelles et sensibles, viennent nous parler de contacts corporels quand il s'agit de béatitude. Que font-ils de cette parole de Plotin : « Il faut donc fuir vers la Patrie très chère, et là est le Père, là sont toutes choses ? Quelle est donc (pour cela), dit-il, la flotte ou le moyen de fuir ? Devenir semblable à Dieu ».

Ubi est illud Plotini ubi ait : « Fugiendum est igitur ad carissimam patriam, et ibi Pater, et ibi omnia. Quae igitur, inquit, classis aut fuga ? Similem Deo fieri. »

Ce texte célèbre est un des rares extraits des *Ennéades* qui donnèrent au moyen âge une connaissance directe de Plotin¹. Mais il n'est pas sans difficulté, soit parce que la citation « littérale » est concentrée², soit parce que les manuscrits ont plusieurs variantes.

D'abord on trouve *Platonis* au lieu de *Plotini*, comme si ce dernier nom était mal connu du scribe³. L'édition des Mauristes reprise par Gaume le signalait déjà⁴ : « Plotini. Corbeiensis ms *Platonis*, sed a prima manu ut videtur, *Plutuni*. Codex B. a prima manu *Platoni*, plane ut corbeiensis in argumento capitis decimi ». Ne pourrait-on pas dire qu'Hoffmann s'inspirerait de cette note en écrivant⁵ « platonis *ex plotinis corr.* C ; platonis b¹ 1¹ a¹ ? » F. Chatillon en effet, se demande avec raison, après vérification⁶ du manuscrit C, « comment Hoffmann a pu reconnaître un *plotunis* primitif ? ...*plutonis* se défendrait aussi bien ». Ou encore, sans doute, sinon

1. Il peut y avoir des exceptions, comme, semble-t-il, Guillaume de Saint-Thierry (xii^e siècle). Cf. F. CHATILLON, *Plotiniana*, 2^e art., p. 228. (Nous nous référons aux deux articles de F. CHATILLON, dans *Revue du moyen âge latin*, VIII, 1952, p. 273-304 et X, 1954, p. 222-236 ; voir *Bullet. august.*, 1953, n. 189 et 1954, n. 644.

2. Les Mauristes et, après eux, Hoffmann, Dombart-Kalb et le *Corp. Christ.* renvoient à I *Enn.*, vi, 8 et ii, 3 ; pour la fin du texte « similem Deo fieri », P. Henry renvoie à I *Enn.*, vi, 6.

3. Voir plus bas une autre hypothèse pour expliquer cette correction.

4. Édit. Paris, 1838, t. VII, coll. 1233 : cette note est une addition à la première édition des Mauristes qui n'indiquaient rien.

5. Cf. C.S.E.L., t. XL, p. 434. La même note est reprise sans aucun changement par Dombart-Kalb, éd. 1928, p. 928, et par *Corp. christ.*, t. XLVII, p. 265.

6. Il s'agit du codex Corbeiensis, n. 12214 de la Bibliothèque nationale de Paris datant du vii^e siècle, écrit très lisiblement en semi-onciales et qui a servi de base depuis les Mauristes à toutes nos éditions ; mais il contient les livres I-IX seulement de la *Cité de Dieu*.

mieux, *plutuni* comme dit l'édition Gaume. Mais celle-ci n'émet qu'une hypothèse, tandis qu'Hoffmann semble certain ! En tout cas, F. Chatillon n'a pas tort de dénoncer à ce propos les imperfections des « meilleures éditions critiques ».

Avec plus de raison encore, il relève une variante importante, totalement omise par nos éditions dites « critiques » et pourtant attestée par une forte tradition littéraire au moyen âge : Le texte se lisait ainsi :

« Fugientum est igitur ad clarissimam Patriam, et ibi patere tibi omnia ».

Il faut donc fuir vers la très chère Patrie. Là-haut, tout vous est dévoilé.

Cette lecture était tellement courante au moyen âge que toutes les éditions imprimées jusqu'au xvi^e siècle, spécialement les incunables, à de rares exceptions près, la reproduisent fidèlement. L'édition Vivès de 1522 (à Bâle) la porte encore, mais avec une glose qui est entrée dans le texte : « et ibi *patebunt* tibi omnia » (au lieu de « *patere* ») ; c'est l'édition de 1542 qui adopte, sans explication d'ailleurs, la leçon désormais suivie par toutes les éditions modernes : « et ibi *pater*, et ibi omnia ».

De fait, un simple sondage opéré à la Bibliothèque nationale de Paris, sur 11 manuscrits datant du x^e-xiii^e siècle a trouvé pour 8 d'entre eux la leçon : « et ibi *patere* tibi »⁷ ; et la même leçon est attestée par des *citations* comme celle du *Speculum historiale*, V, 8, de Vincent de Bauvais (xiii^e siècle) ; par des *Commentaires* comme ceux de Nicolas Triveth et Thomas Wallis au xiv^e siècle, ou les *traductions* comme celle que fit Raoul de Presles pour le roi Charles V de 1371 à 1375⁸. Quant au manuscrit le plus ancien, le corbeienais, il ne résout rien, donnant le texte en semi-incipiales sans séparer les mots : les deux lectures sont également possibles⁹.

Le moyen âge nous suggère encore, pour la fin du texte, une autre ponctuation qui change le sens : Au lieu d'interroger après « fuga » (?), on lit : « Quae igitur inquit, classis aut fuga similem Deo fieri ? » Telle était en particulier la lecture de Raoul de Presle qui traduit : « Quelle fuite ou navire est-ce, dit-il, de devenir semblable à Dieu ? » ; car on ne peut ressembler à Dieu qu'en s'éloignant du sensible. Cependant la ponctuation ordinaire cadre mieux avec le contexte et répond au grec de Plotin.

Enfin on a vu que le texte cité plus haut parlait de la *claire patrie* : « *ad clarissimam patriam* » pour « *carissimam* ». Mais cette variante est moins sûre, car le « Corbeienais atteste nettement « *carissimam* » qui traduit d'ailleurs le mot grec de Plotin. Elle s'explique par l'influence de « *patere tibi omnia* » qu'elle accompagne souvent : C'est dans une Patrie de lumière que tout devient clair et évident pour ceux qui jouissent de la « vision béatifique » : D'où la citation libre de Guillaume de Saint-Thierry : « Fugientum inquit, ad clarissimam Patriam ubi Deus Pater est et *lucida veritas*¹⁰ ». Ce lumineux raccourci traduit évidemment « *ibi patere tibi omnia* ».

Il reste que la leçon moderne est seule conforme au texte de Plotin, comme le montre bien P. Henry¹¹ ; et une citation de saint Ambroise est clairement en sa faveur¹². Aussi n'irai-je pas, comme F. Chatillon, jusqu'à suggérer aux futurs éditeurs de la *Cité de Dieu* d'« imiter le plus respectable des témoins (C) et de transcrire simplement : « *p a t e r e t i b i* » sans distinguer les syllabes ni les mots¹³. » Mais il est juste de réclamer d'une bonne édition critique qu'elle nous renseigne sur des variantes si importantes et si intéressantes.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de ces variantes, le sens général est clair. Il s'agit de la doctrine fondamentale en platonisme, selon laquelle les esprits sont éloignés ou rapprochés, non par les lieux, mais par leurs qualités, par leur vie spirituelle

7. Cf. CHATILLON, o. c. 1^{er} art., p. 288.

8. Raoul de Presles traduit : « Où est le dit de Plotin où il dit : l'on doit donc, dit-il, fuir au très clair pays, c'est-à-dire, de paradis et illecques te aperroint toutes choses. » Cf. ms 522, f^o 209, B.N.U. Strasbourg.

9. *Pateretibi* peut se lire *Pater* et *ibi* ou *Pater* et *tibi*.

10. Cf. *Comment. sur l'Épître aux Romains*, P.L., CLXXX, 547, sq. Chatillon, 2^e art., p. 221-236.

11. Cf. *Plotin et l'Occident*, p. 107-109, où la citation de la *Cité de Dieu* est mise en parallèle avec *I Enn.*, v, 8, l. 16-27.

12. Cf. AMBROISE, *De Isaac vel anima*, VIII, 78 : « Fugiamus ergo in patriam verissimam. Illic patria nobis est, illic pater, a quo creati sumus, ubi est Hierusalem civitas quae est mater omnium ». P.L., XIV, col. 532, C ; C.S.E.L., XXXII, 1, 698.

13. F. Chatillon, l. c., 1^{er} art., p. 293.

semblable ou dissemblable. Cette idée est plus d'une fois chez Plotin, mais elle est aussi chez Platon¹⁴, ce qui indique une autre explication possible de la variante *Platonis* pour *Plotini*. Un scribe, connaissant mieux les Dialogues que les *Ennéades* a pu reconnaître l'allusion au *Théétète* et a voulu rectifier la référence.

En faisant appel à cette théorie platonicienne, saint Augustin continue à juger du point de vue *moral et religieux* la doctrine des intermédiaires ou des démons médiateurs qu'il tient à réfuter, et cette remarque est importante pour saisir la portée de cette réfutation. En se référant aux exposés métaphysiques de Plotin qui, pour relier la matière à l'Un croyait nécessaire de passer par le « Nous » et l'Âme, la réfutation augustinienne pourrait sembler inopérante, quand elle oppose à ces médiateurs métaphysiques le Christ crucifié pour nos péchés, c'est-à-dire un Médiateur d'ordre moral et religieux. Mais le néoplatonisme avait aussi un aspect religieux qui l'apparentait aux cultes orientaux fondés sur les mystères et l'appel aux démons médiateurs. Cet aspect s'est largement développé après Plotin et, avant d'aboutir à Proclus (411-485) où triomphe la théurgie, il avait permis à Julien l'Apostat (361-363) d'opposer à la religion chrétienne un culte païen soutenu par le spiritualisme des néoplatoniciens, mais fondé sur la médiation des dieux¹⁵. N'était-ce pas cette forme religieuse du néoplatonisme qui, au temps de saint Augustin, frappait surtout les fidèles ou les païens réclamant un retour au polythéisme ? C'est dans cette perspective que prennent toute leur valeur les développements du livre IX de la *Cité de Dieu*, IX-XXX, où l'auteur renverse les prétentions du culte païen en mettant en un puissant relief le rôle du seul vrai Médiateur, Jésus-Christ, notre Sauveur.

F.-J. THONNARD, A.A.

14. Cf. Plotin, I *Ennéad.*, II, 1 et 3, VI, 6 et 8 ; et Platon, *Théétète*, 176, ab. — Voir Chatillon, 2^e art., p. 231-233.

15. Cf. P. DE LABRIOLLE, dans *La réaction païenne*, le chap. consacré à l'empereur Julien, p. 369-436 et spécialement p. 381-383 où se voit l'influence de Jamblique qui orienta fortement le Néoplatonisme vers la théurgie.